

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Naturalisations accordées

Au terme de la procédure légale, Gabrielle et Anthony Salvador se sont vu remettre le passeport rouge à croix blanche.

Deux dates essentielles ont jalonné leur demande de naturalisation. Tout d'abord le Conseil municipal de Saint-Imier leur a octroyé le 13 mai 2025 le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Puis, le 13 février 2026, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de les compter parmi ses ressortissants.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ces nouveaux concitoyens. (cm)

Représentations du Conseil municipal

Le 20 février, Gérard Dessales a pris part à l'assemblée générale de la FSG, section Saint-Imier.

Le 4 mars, Corentin Jeanneret, Gisèle Tharin, Josika Iles, Gérard Dessales, Samuel da Silva et Etienne Geiser participeront à la cérémonie d'ouverture du Salon interjurassien de la formation.

Le 27 mars, Corentin Jeanneret et Etienne Geiser prendront part à l'assemblée générale de la Caisse d'Épargne Courtelary SA. (cm)

Annonce des événements aux entrées de la localité

Le Conseil municipal a le plaisir d'informer sa population qu'il est à nouveau possible d'annoncer les manifestations sous les panneaux bruns de bienvenue situés aux entrées des localités.

Pour rappel, l'Office des ponts et chaussées avait interdit d'utiliser l'espace sous les panneaux de bienvenue aux entrées des localités pour annoncer les événements locaux, compte tenu de la réglementation en vigueur. Corentin Jeanneret, député-maire, avait déposé une motion au Grand Conseil bernois demandant l'autorisation d'afficher des banderoles publicitaires à cet endroit. Le Grand Conseil bernois avait accepté la motion sans opposition ni abstention. Actuellement, la directive sur la signalisation est en cours de rédaction.

L'Office des ponts et chaussées a confirmé qu'il est possible dès à présent de mettre en place de telles banderoles pour annoncer une manifestation sous les panneaux de signalisation touristique d'entrée de localité.

Le Conseil municipal invite les sociétés ou associations locales qui souhaitent annoncer leur événement au moyen d'une banderoles sous les panneaux de bienvenue d'entrée de ville à prendre contact avec la chancellerie au 032 942 44 24 ou par mail à info@saint-imier.ch. Une réservation est obligatoire. (cm)

Le Conseil municipal défend le maintien de ses boîtes aux lettres jaunes

Début février, le Conseil municipal a été informé par La Poste de son intention de regrouper ou de supprimer certaines boîtes aux lettres jaunes sur le territoire communal de Saint-Imier. Cette décision est motivée par le faible volume de courriers relevé dans certaines zones.

Les modifications prévues sont les suivantes :

- Regroupement des boîtes aux lettres de l'hôpital et du home en une seule.
- Suppression, sans remplacement, des boîtes aux lettres situées Rue de la Clef, Place du Marché et Rue Francillon.

Les autres boîtes aux lettres jaunes sur le territoire communal sont maintenues.

Le Conseil municipal déplore ces mesures qu'il considère comme un démantèlement du service public dans les zones périphériques. Il estime que les petites communes ne doivent pas être pénalisées par rapport aux localités plus densément peuplées ou situées à proximité de centres urbains. L'accessibilité aux prestations postales constitue, selon lui, un élément essentiel de la qualité de vie et de l'égalité de traitement entre régions.

Au vu du très faible nombre d'envois relevés quotidiennement (moins de deux), le Conseil municipal se dit toutefois disposé à accepter la suppression de la boîte aux lettres située dans la zone industrielle de la Clef.

Le Conseil municipal a demandé instamment à La Poste de reconsidérer son projet concernant les autres suppressions annoncées et de maintenir ces points de dépôt au service de la population. Il tiendra informé ses habitants des suites données à cette démarche. (cm)

Saint-Imier, le 24 février 2026